

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS N°: 58  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 16 novembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 11 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Michel JORCIN, Marc PARISET

**ABSENTS :Edouard BOS, Patrick HUSTACHE**

**POUVOIRS :**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Délimitation bornage amiable et division parcelles B39 et B40**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n°15 du 11 mars 2017 par laquelle il a été décidé de border et diviser la parcelle B39 récemment acquise : une partie devant servir à la construction d'un gîte touristique communal, et l'autre pouvant servir à accueillir de nouveaux habitants permanents à Oulles. À l'occasion du bornage contradictoire sur site, le géomètre mandaté pour cette prestation a pu constater que les limites du cadastre ne coïncidaient pas avec les limites réelles de propriétés foncières. Afin de rétablir les limites et contenances des parcelles concernées, il a été décidé de procéder aux cessions présentées sur le plan de division et rappelées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DES MUTATIONS FONCIERES ENVISAGEES							
SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE				
Parcelle	Contenance	Propriétaire cadastral	Désignation provisoire	Parcelle	Contenance	Propriétaire réel	Observations
B40	0a 85ca	Mme VIEUX Martine	A	B1248	62 m <sup>2</sup>	Indivision VIEUX	Cession
			B	B1249	33 m <sup>2</sup>	Mme VIEUX Martine	-
			C	B1244	24 m <sup>2</sup>	Mme MARTIN Raymonde	Cession
B39	4a 24ca	Commune d'Oulles	D	B1245	73 m <sup>2</sup>	Mme VIEUX Martin	Cession
			E	B1246	184 m <sup>2</sup>	Commune d'Oulles	-
			F	B1247	130 m <sup>2</sup>	Commune d'Oulles	-
non cadastré	0a 09ca	Commune d'Oulles	G	B1250	9 m <sup>2</sup>	Mme VIEUX Martine	Cession

*NB : Les superficies annoncées en « m<sup>2</sup> » sont arpentées, celles en « a ca » des contenances cadastrales.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**adopte** les propositions de cessions présentées ci-dessus,

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD

